

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 février 2022

Date de convocation : Le 09 février 2022

Ordre du jour :

- 1 – Délibération réunion à huis clos
- 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2021
- 3 – Délibération autorisant le règlement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- 4 – Participation au raccordement des eaux usées
- 5 – Rémunération des agents recenseurs et des frais kilométriques
- 6 – Suivi épandage 2022
- 7 – Chaudière de la mairie
- 8 – Ventes
- 9 - Achat
- 10 – Situation personnel communal :
 - création de poste
 - suppression de poste
 - tableau des effectifs
- 11 – Aménagement du pôle résidentiel
- 12 – Délégation au Maire
- 13 – Divers

Présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire. Mr Grégory COURTET, Mme Evelyne COURTET, Mr Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoint. Mme Catherine LOISEAU, Mme Nicole VEDRINE, Mr Ludovic CHEVREAU, Mme Robertine DUFOUR, Mme Sandrine JABY, Mr Jean Michel ZANCO, Mme Florence BOUEIX, Mme Nadège ACHARD.

Absents excusés : Mr Mathieu FLABA donne procuration à Mr Alain BOURGEOIS. Mr Jean François BRUGIERE donne procuration à Mme Florence BOUEIX.

Présents : 13 / Votants : 15

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 18h35. A l'unanimité, Mme Emilie HEUGAS est élue secrétaire de séance.

1 – Délibération réunion à huis-clos

Au regard de la crise sanitaire actuelle, des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19 et des nombreux cas positifs dans notre commune, il est proposé que la séance du conseil municipal se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote : pour 12 / contre 1 – Mr Brugière / abstentions 2 – Mme Boueix et Mme Achard

2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2021

Mr le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée.

Il est procédé au vote : pour 14 / abstention 1 – Mme Boueix

3 – Délibération autorisant le règlement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, avec 15 voix pour, autorise, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ; précise que ces dépenses d'investissement concernent le paiement des factures suivantes : travaux création ossuaire, achat mobilier gîtes communaux, panneaux signalisation aire de camping-cars et réhabilitation ancien lavoir ; et s'engage à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget 2022.

4 – Participation au raccordement des eaux usées

Mr SIBOT Aubin a fait une demande de raccordement au réseau d'assainissement pour sa maison 18 rue des cerisiers.

Le montant du devis établi par l'entreprise VUOSO FORET TP s'élève à 1 000 € HT. Il est proposé de prendre en charge 50% du montant HT dans la limite de 900 € soit 450 € versée à Mr SIBOT Aubin.

Il est procédé au vote : pour 15

5 – Rémunération des agents recenseurs et des frais kilométriques

Le recensement de la population a débuté le 20 janvier 2022. 3 agents recenseurs ont été nommés par arrêté du Maire. Lors du dernier conseil, nous n'avons pu délibérer car toutes les candidatures n'avaient pas été reçues.

Ont été nommés : Mme Audrey MASSON, Mr Romain VALLIN et Mme Amandine VASCONCELOS.

Mme Vasconcelos occupe ce poste sur ses horaires de travail.

La dotation forfaitaire allouée à la Commune par l'INSEE est de 2 374 €. Il est proposé de partager ce montant à parts égales pour rémunérer Mme Masson et Mr Vallin (salaires et charges comprises), Mme Vasconcelos ayant sa rémunération habituelle, et de verser des indemnités de déplacement pour les 3 agents recenseurs qui vont utiliser leur véhicule personnel afin d'effectuer le recensement de la population suivant le forfait applicable aux kilomètres parcourus sur présentation d'un état des kilomètres effectués.

Il est procédé au vote : pour 15

6 – Suivi épandage 2022

La proposition de la société GES SEC concernant le suivi agronomique d'épandage des boues pour l'année 2022 s'élève à 2 664,40 €HT.

Il est procédé au vote : pour 15

7 – Chaudière de la mairie

- Validation du devis

Nous avons été contacté mi-décembre afin de bénéficier de subventions pour changer nos chaudières à fioul. Il en a été question lors de la commission qui s'est déroulée en janvier 2022. 2 devis ont été demandés pour remplacer la chaudière fioul de la mairie par une chaudière à granulés : SA Magrit présente un devis à 72 296,30 € HT et SARL Thierry Vedrine présente un devis à 34 407,08 € HT. La commission a retenu le devis de SARL Thierry Vedrine.

La subvention CEE s'élève à 8 908 € et la subvention du département s'élève à 9 240 €, soit 18 148 € de subventions et un reste à charge de 16 259,08 €. La subvention du département est passée de 54 % à 27 %. La préfecture nous a informé que la DETR pourrait subventionnée à hauteur de 30 %, mais sans confirmation pour le moment.

A titre d'information, la consommation de fioul sur les 3 dernières années est de 19 000 litres de fioul uniquement pour le bâtiment de la mairie. L'entreprise Vedrine estime la consommation de granulés à 10 tonnes par an (environ 250/300 € tonne).

Il est procédé au vote : pour 15

- Accord de demandes de subventions

Il est proposé d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions en rapport avec le projet de changement de chaudière de la mairie auprès du Département et de la DETR.

Il est procédé au vote : pour 15

8 – Ventes

- Terrain

Le 15 février 2021, nous avons émis à l'unanimité un accord de principe pour la vente d'une partie de terrain situé Place du Bois Joli pour un montant de 1€ le m². Nous attendions le retour du géomètre pour avoir la superficie. Nous l'avons enfin eu. Les parcelles sont les AB 396 pour 36ca et AB 397 pour 14ca, soit 50ca et 50€. L'acquéreur est Mr Lachaud Cédric. Le notaire et le géomètre sont à charge de l'acheteur.

Il est procédé au vote : pour 15

- Camion / étrave / saleuse

Ce point a été abordé en commission en janvier 2022. 3 entreprises ont été sollicitées pour la vente du camion et de ses accessoires (une benne, saleuse, étrave, 6 pneus et 2 roues de secours). 2 ont répondu : Mr Laroche fait une offre à 9 100€ et Mr Perreira fait une offre à 12 350€.

Pour rappel, le texte de loi stipule : « un véhicule qui n'est plus en état de rouler ne peut pas être vendu à un particulier, même en pièces détachées. Il peut être vendu seulement à un professionnel ».

Il est procédé au vote pour valider l'offre de Mr Perreira : pour 15

9 - Achat

Toutes ces propositions d'achats ont été abordées lors de la commission de janvier 2022. 4 entreprises ont été sollicitées pour des devis : MCDA à Saint Sauves, Faure Agriculture à Bourg Lastic, Ets Tinet à Bourg Lastic, Ets Saudade à La Gare de Laqueuille.

2 ont répondu : Faure agriculture et Ets Tinet.

Matériel	Options et autres	Faure agriculture en HT	Ets Tinet en HT	Votes
Chargeur frontal	Options transpalette, benne multi-services et benne à terre.	5 100,00 €		Faure : 12 pour 3 contre – Mr Brugière, Mme Boueix, Mme Achard
Accessoires tracteur	Plaque setra, plexiglas de protection, masses de roues et homologation	4 500,00 €		Faure : 12 pour 3 contre – Mr Brugière, Mme Boueix, Mme Achard
Saleuse	Subvention 8 000 € du département Achat si accord de subvention	14 800,00 € 2,5 m3	16 050,00 € 1,7 m3	Faure : 12 pour 3 contre – Mr Brugière, Mme Boueix, Mme Achard
Etrave	Subvention 8 000 € du département Achat si accord de subvention	11 000 € option bavette caoutchouc et carrés d'usure	10 200 € pas d'options	Faure : 12 pour 3 contre – Mr Brugière, Mme Boueix, Mme Achard
Chaînes à neige	Subvention 800 € x 2 du département Achat si accord de subvention		1 700 € avant 3 200 € arrière	Tinet : 12 pour 3 contre – Mr Brugière, Mme Boueix, Mme Achard
Epareuse		43 000,00 €	44 000,00 €	Faure : 12 pour 3 contre – Mr Brugière, Mme Boueix, Mme Achard
Epareuse	Option souffleur	4 500,00 €		Faure : 12 pour 3 contre – Mr Brugière, Mme Boueix, Mme Achard
Tracteur	Location longue durée 5 ans avec chargeur, 400h/an, entretien et garantie	990 € / mois	1 225 € / mois	Faure : 12 pour 3 contre – Mr Brugière, Mme Boueix, Mme Achard

Un devis a également été fait pour un godet hydraulique, son achat sera envisagé l'année prochaine. Actuellement c'est celui de Mr le Maire qui sert depuis 1 an pour la commune. Il en est de même pour la remorque qui est prêtée par Mr Courtet. Un devis pour le rotor de l'épareuse actuelle est en attente de réception.

10 – Situation personnel communal

– création de poste

Il y a nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet, en raison de l'avancement de grade d'un agent de la Collectivité. Il est donc proposé la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} Mars 2022.

Il est procédé au vote : pour 15

– suppression de poste

Il est proposé la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1^{ère} classe à 35 heures hebdomadaires à partir du 01 mars 2022.

Il est procédé au vote : pour 15

– tableau des effectifs

Suite aux créations et suppressions de postes, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivants :

Filière	Grade	Effectif	Dont temps non complet
Administrative	Rédacteur principal 1° classe	1	
	Adjoint administratif principal 1° classe	1	
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 2° classe	1	1 à 30/35ème
Animation	Adjoint d'animation principal 2° classe	1	1 à 17h50/35ème en disponibilité
Technique	Agent de maîtrise	1	1 à 35/35ème
	Adjoint technique principal 1° classe	3	1 à 30/35ème
	Adjoint technique principal 2° classe	2	2 à 30/35ème
	Adjoint technique	3	1 à 30/35ème

Il est procédé au vote : pour 15

11 – Aménagement du pôle résidentiel

Après réflexion, il convient d'aménager un minimum le futur pôle résidentiel. En effet, rien n'était prévu dans les cuisines, ni au niveau des parois ou rideaux de douche ni en mobilier pour les salles communes. Des devis ont donc été demandés : Parois de douche : SA Magrit : 13 118 € HT / Cuisine : SA Magrit : 34 409 € HT / Mobilier salles communes : Manutan : 8 867 € HT soit un total de 56 394 € HT

Des subventions vont être demandées.

Il est procédé au vote : pour 14 / contre 1 – Mr Brugière

12 – Délégation au Maire

Il est proposé de donner délégation au maire pour lui permettre d'engager des dépenses d'investissement sur la base d'un montant maximum de 10 000 € TTC et ce pour la durée du présent mandat, en se basant sur le même montant que les précédents mandats.

Mr le Maire quitte la séance et Mme Vedrine fait procéder au vote. Présents : 12 / Votants : 14

Il est procédé au vote : pour 14

13 – Divers

Mr Courtet fait part de la synthèse du SIAEP sur l'exercice budgétaire à présenter au conseil municipal. Ce syndicat représente 4 073 habitants pour 2 382 abonnés. La facture moyenne est de 191 € TTC pour 120 m³ d'eau consommés. La recette d'exploitation était de 379 996,68 €, l'investissement de 89 818,33 € et l'encours de la dette de 319 412,78 €. Une grosse rénovation sur 2022/2023 est prévu sur notre commune :

- 1ère tranche de la rue des alisiers à la rue du bois joli en juillet 2022 pour 2 à 3 mois de travaux. Plusieurs élus s'étonnent de ce choix de période en raison de la saison estivale touristique et du travail des agriculteurs en cette période. La réfection de la voirie est prévue par le département en 2023 ou 2024.

- 2ème tranche en 2023 sur tout le centre bourg. La réfection de la voirie sera à la charge de la commune.

Mr Courtet fait part également de la demande du SMCTOM de venir pour présenter leur rôle et faire une synthèse. Ils seront invités lors d'un prochain conseil municipal. La part de la REOM va augmenter. Mme Loiseau indique qu'elle va augmenter de 1,5% en 2022 : 42 000 € à charge des habitants et 32 000 € à charge par le SMCTOM pour éviter une augmentation trop importante. La base 21 était de 80,20 et celle 22 passera à 81,40.

Mme Loiseau fait part d'une bonne nouvelle concernant les jours d'ouverture du SMCTOM. A force des nombreuses demandes de la part des élus de la commune de Messeix, le site de Saint Sauves sera ouvert au public les samedis après-midi du 01 mai au 31 octobre.

Pour les ventes de composteurs individuels, le prix n'augmentera pas cette année malgré le prix du bois qui a augmenté de 15%. Le VALTOM et le SMCTOM prendra en charge le coût de cette augmentation.

Mr le Maire indique que la demande de subvention pour l'étude de l'église a été accordée par la DRAC. Mme Loiseau complète que la DRAC accorde 40% de subvention soit 8 960 €. La préfecture donne son accord pour que nous puissions avoir plus de 80% de subventions. Il manque encore l'accord et le montant des subventions de la Région et du Département.

Mr le Maire informe qu'un courrier va être transmis aux associations pour les recevoir. Elles seront reçues en mairie à partir du mardi 22 février. Tous les élus recevront également la convocation pour être présents s'ils le souhaitent.

Mme Courtet fait part de plusieurs courriels reçus pour organiser 2 randonnées moto/enduro/quad sur notre commune (environ 300 véhicules) au mois de juin et de septembre. Il demande à nous rencontrer. Aucun accord n'a été donné, il sera reçu en mairie. Nous avons des réticences en raison de l'état des chemins après leur passage.

Mme Courtet indique qu'elle est allée à la présentation de la saison culturelle départementale 2022/2023 (anciennement « les automnales »). Il propose aux communes d'être candidat pour accueillir un spectacle. Cette saison se déroulera jusqu'en mai 2023. La commune peut candidater en faisant 3 choix. Il y a 35 représentations et 80 communes qui candidatent. Une étude est faite pour chaque spectacle avec les charges, les produits et l'estimatif des recettes à faire pour l'amortissement. La commune de Messeix va candidater. Mme Courtet propose à Mr Boueix et Mme Achard de leur laisser le livret de cette saison culturelle départementale pour décider ensemble. Par exemple pour un spectacle qui vaut 2 000 €, le département prend en charge 1 000 € et les places sont vendues par le département et par la commune d'accueil.

Mr le Maire fait part d'un courrier reçu le jour même de la part de Mme Comte, présidente du Musée de l'école Rurale d'Auvergne. Le conseil d'administration du Musée nous fait la demande de récupérer la plaque sur l'ancienne école des gannes. Le bâtiment étant vendu, la plaque n'appartient plus à la commune. Nous allons mettre en relation Mme Comte et les nouveaux propriétaires. Mr Courtet fait remarquer que le démontage de la plaque risque fortement de l'abîmer. Mme Heugas fait remarquer que le coût pour le musée pour enlever la plaque risque d'être élevé également dans la mesure où les nouveaux propriétaires seraient d'accord.